Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_072-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 24 juin 2026
La séance a été publique le jeudi 02 juillet 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HÉBERLÉ, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRÉ, Monsieur DRÉANO, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Madame DRÉAN, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JÉHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur GUIDAL (procuration à Madame BLAIZOT), Madame SAINTAGNE (procuration à Madame HÉBERLÉ), Madame BELLEGO (procuration à Monsieur CAZEAUX), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Madame CHAUDRÉ.

Conseillers en exercice : 27

D2026-072 ACQUISITION DES PARCELLES BK 209, BK 210 ET BK 211

Exposé :

La commune a été sollicitée par courrier en date du 13 avril 2026 pour l'acquisition de 3 parcelles cadastrées BK 209, BK 210 et BK 211 d'une superficie totale de 2143 m². Ces parcelles, situées en zone Aj du PLU, sont localisées entre la rue Henri Sellier et la rue du Loch.

Cette acquisition permettrait d'étendre la zone destinée aux jardins familiaux, conformément aux orientations de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Les vendeurs, les consorts Harel /Guillaume, proposent de céder ces parcelles à la commune au prix net vendeur de 2 200€. Les frais de notaire liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

En raison du montant de la cession, inférieure à 180 000 € HT, cette acquisition n'est pas soumise à l'avis préalable des services de France Domaine.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_072-DE

Proposition :

Vu les articles L 2241-1 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les courriers des consorts Harel/Guillaume en date du 13 avril 2026,

Vu l'avis de la commission urbanisme et cadre de vie en date du 23 juin 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'acquisition amiable de trois parcelles cadastrées BK 209, BK 210 et BK 211, d'une superficie totale de 2143 m², situées entre la rue Henri Sellier et la rue du Loch.

- de préciser que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent à cette acquisition.

Après que le Conseil municipal dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le 06 juillet 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Madame CHAUDRÉ
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire